

Le 17 janvier 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 17 janvier 2023 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

2023-01-001 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 17 janvier 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2023-01-002 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 17 janvier 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2023-01-003 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 sans modification.

ADOPTÉE

Le 17 janvier 2023

2023-01-004 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 20 DÉCEMBRE 2022**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 20 décembre 2022 sans modification.

ADOPTÉE

2023-01-005 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2023-01-006 **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 668 / RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 668 intitulé :

« Règlement créant une réserve financière pour le financement des élections municipales ».

ADOPTÉE

2023-01-007 **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 669 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 669 intitulé :

Le 17 janvier 2023

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2023 ».

ADOPTÉE

2023-01-008 **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 670 / RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 670 intitulé :

« Règlement imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités ».

ADOPTÉE

2023-01-009 **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent trente-trois mille quatre cents dollars et quarante cents (133 400,40 \$).

ADOPTÉE

2023-01-010 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE CERTAINES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / 2023**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement suivant les limites budgétaires autorisées, soit par résolution, soit par règlement, soit par contrat en vigueur, des dépenses incompressibles suivantes :

- Salaires et allocations des élus et employés de la Municipalité;
- Contributions de l'employeur;
- Contrats approuvés par résolution du conseil municipal;
- Services de communication;
- Services d'électricité et de chauffage;
- Frais d'immatriculation des véhicules;
- Divers droits, cotisations, abonnements et licences;
- Assurances générales et collectives;
- Service de la dette (capital et intérêts);
- Frais de carburant et déplacements;

Le 17 janvier 2023

- Toute autre dépense pour laquelle la Municipalité encourrait des pénalités si elle n'était autrement payée dans les délais impartis entre le fournisseur et la Municipalité et dont la dépense est déjà autorisée par cette dernière le cas échéant;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2023-01-011 **COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année 2023;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2023;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2023 soit établie à trente-quatre mille cent quatre-vingt-quinze dollars (34 195 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2023-01-012 **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2023;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice financier 2023;

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2023 soit établie à cent soixante et un mille trois cent quarante-sept dollars (161 347 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

Le 17 janvier 2023

2023-01-013 **SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires des services policiers présentées par la Sûreté du Québec pour l'année 2023;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec pour l'exercice financier 2023;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2023 soit établie à cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-cinq dollars (188 145 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2023-01-014 **AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'année 2023;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'exercice financier 2023;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2023 soit établie à quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars (45 285 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2023-01-015 **VILLE DE PINCOURT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Ville de Pincourt pour l'année 2023;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2023;

Le 17 janvier 2023

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2023 pour l'assainissement des eaux usées soit établie à trois cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-un dollars (377 081 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2023-01-016 **RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'année 2023;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2023;

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2023 soit établie à deux cent vingt et un mille cent un dollars (221 101 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2023-01-017 **SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire d'un coordonnateur / sauveteur en chef à la piscine municipale pour la période estivale selon le taux horaire en vigueur et pour le nombre d'heures allouées aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2023;

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire des sauveteurs à la piscine municipale pour l'année 2023 selon le taux horaire en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

Le 17 janvier 2023

2023-01-018 **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANTS**

CONSIDÉRANT les besoins au sein du Service des travaux publics en ce qui concerne l'entretien des espaces verts;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise l'embauche temporaire d'un journalier et/ou d'étudiants pour l'entretien des espaces verts au sein du Service des travaux publics pour la saison estivale 2023, selon les besoins du service, et ce, au salaire prévu à l'annexe « B » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2023-01-019 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 17 janvier 2023 à 20 h.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière